

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*Réunion du Conseil Municipal*  
**24 mars 2015**

**N°2015\_03\_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 FEVRIER 2015**

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 10 février 2015.

**N°2015\_03\_2 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

- Sous la présidence de Mme Rolande FURLAN, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 – Budget annexe ASSAINISSEMENT, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

**Vote** le Compte Administratif – Budget annexe ASSAINISSEMENT, de l'exercice 2014 et **arrête ainsi les comptes :**

**Investissement**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	<b>57 870,49</b>
	Réalisé :	<b>15 847,42</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

<u>Recettes</u>	Prévu :	<b>57 870,49</b>
	Réalisé :	<b>26 234,45</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	<b>40 337,15</b>
	Réalisé :	<b>27 788,46</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

<u>Recettes</u>	Prévu :	<b>40 337,15</b>
	Réalisé :	<b>49 555,98</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

<u>Investissement :</u>	<b>10 387,03</b>
<u>Fonctionnement :</u>	<b>21 767,52</b>
<u>Résultat global :</u>	<b>32 154,55</b>

**N°2015\_03\_3 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**

**Le Conseil Municipal,**

- Sous la présidence de Mme Rolande FURLAN, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 – Budget annexe TRANSPORTS, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

**Vote** le Compte Administratif – Budget annexe TRANSPORTS, de l'exercice 2014 et **arrête ainsi les comptes :**

**Investissement :** NEANT

**Fonctionnement**

<u>Dépenses</u>	Prévu :	<b>39 929,72</b>
	Réalisé :	<b>16 291,10</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<u>Recettes</u>	Prévu :	<b>39 929,72</b>
	Réalisé :	<b>49 435,34</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### Résultat de clôture de l'exercice

<u>Investissement :</u>	<b>néant</b>
<u>Fonctionnement :</u>	<b>33 144,24</b>
<u>Résultat global :</u>	<b>33 144,24</b>

### **N°2015\_03\_4 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET GENERAL**

#### **Le Conseil Municipal,**

- Sous la présidence de Mme Rolande FURLAN, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2014 – Budget général, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,
- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

**Vote** le Compte Administratif – Budget général, de l'exercice 2014 et **arrête ainsi les comptes :**

#### Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	<b>546 164,00</b>
	Réalisé :	<b>370 645,43</b>
	Reste à réaliser :	<b>94 903,00</b>
<u>Recettes</u>	Prévu :	<b>546 164,00</b>
	Réalisé :	<b>318 213,79</b>
	Reste à réaliser :	<b>21 900,00</b>

#### Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	<b>950 000,00</b>
	Réalisé :	<b>588 241,99</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<u>Recettes</u>	Prévu :	<b>950 000,00</b>
	Réalisé :	<b>1 019 836,32</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### Résultat de clôture de l'exercice

<u>Investissement :</u>	<b>-52 431,64</b>
<u>Fonctionnement :</u>	<b>431 594,33</b>
<u>Résultat global :</u>	<b>379 162,69</b>
<u>(Reste à réaliser investissement :</u>	<b>-73 003,00)</b>

### **N°2015\_03\_5 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2014 - Budget Annexe Assainissement**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, **Vote le compte de gestion 2014 – Budget Annexe Assainissement** – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2014.

### **N°2015\_03\_6 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2014 - Budget Annexe Transports**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, **Vote le compte de gestion 2014 – Budget Annexe Transports** – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2014.

**N°2015\_03\_7 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2014 – Budget général**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, Vote le compte de gestion 2014 – Budget général – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2014.

**N°2015\_03\_8 AFFECTATION DES RESULTATS – ANNÉE 2014 - Budget général**

Le Conseil Municipal,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 – budget général de la commune,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>155 626,57</b>
- un excédent reporté de :	<b>275 967,76</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>431 594,33</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>52 431,64</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>73 003,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>125 434,64</b>

**DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2014 : EXCÉDENT	<b>431 594,33</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>125 434,64</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>306 159,69</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>52 431,64</b>

**N°2015\_03\_9 DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE DE L'A65 (DPAC)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A65 Langon – Pau, dans sa section traversant le territoire de la commune, ainsi que le projet de répartition des terrains identifiés comme non nécessaires à l'exploitation de l'autoroute et pour lesquels A'LIENOR envisage une procédure de cession.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la délimitation proposée du DPAC.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

se prononce favorablement quant à la proposition de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A65 Langon - Pau, établie par A'LIENOR.

**N°2015\_03\_10 AVIS SUR LE PLU ARRETE DE LA COMMUNE DE DUHORT-BACHEN**

Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, relative au projet de PLU de la commune de DUHORT-BACHEN. Il précise que la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour étant devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, il lui appartient de poursuivre la procédure.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de PLU de la commune de DUHORT-BACHEN, émet un avis favorable sur ce projet de PLU tel qu'arrêté par délibération du Conseil Municipal de Duhort-Bachen en date du 30 octobre 2014 et ce, sans formuler de remarque et observation particulières.

**N°2015\_03\_11 PLU INTERCOMMUNAL – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE GOUVERNANCE DEFINISSANT LES MODALITES DE COLLABORATION COMMUNES / EPCI POUR L'ELABORATION DU PLU DU PAYS GRENADOIS - DÉSIGNATION MEMBRE COMMISSION URBANISME INTERCOMMUNALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** aux propositions des modalités de collaboration avec les communes définies en conférence intercommunale des maires le 2 février 2015, telles que jointes à la présente délibération,
- **DE DESIGNER**, en sus de Monsieur le Maire, Madame Elisabeth SERFS conseillère municipale, adjointe au Maire, comme membre de la commission urbanisme de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

**N°2015\_03\_12 ASSOCIATION LAÏQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS EDUCATIFS D'AIRE SUR L'ADOUR – PARTICIPATION 2015**

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE** de participer aux frais de l'Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs d'Aire-sur-l'Adour, à hauteur de 5 € par jour et par enfant, pour les enfants de la commune et pour l'année 2015. Le nombre de jours subventionnés ne sera pas limité.

**N°2015\_03\_13 CDG40 – SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes (CDG40) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rapporte.

**DIVERS / INFORMATIONS**

- **Aménagement maison « Duporté »** : Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les modifications apportées au projet par l'Architecte des Bâtiments de France : notamment refus de la suppression de l'étage ; façade donnant sur la place : installation de 2 fenêtres à la place des 2 portes fenêtres prévues dans le projet. Le Conseil Municipal prend acte.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 30 mars 2015.

Le Maire,  
Francis DESBLANCS